

**Arrêté du 16 Moharram 1448 correspondant au 1er juillet
2026 modifiant l'arrêté du 2 Rajab 1444 correspondant
au 24 janvier 2023 portant désignation des membres
du comité national de facilitation du transport aérien.**

— — — — —

Par arrêté du 16 Moharram 1448 correspondant au
1er juillet 2026, l'arrêté du 2 Rajab 1444 correspondant au
24 janvier 2023 portant désignation des membres du comité
national de facilitation du transport aérien, est modifié
comme suit :

« (sans changement jusqu'à)

— M. Abdelfateh Bouguenna, représentant du ministre
chargé du tourisme et de l'artisanat ;

— (sans changement) ;

— M. Mohamed Hassani, représentant du directeur
général de la sûreté nationale ;

..... (le reste sans changement) ».